

PROGRAMME DE TRAVAIL 2008

conseil d'administration et assemblée générale

16 octobre 2007

Le programme de travail de l'Apur, l'agence d'urbanisme de Paris, pour 2008, s'organise autour de trois préoccupations principales :

1. Poursuivre les études à une double échelle : Paris est à la fois une commune comme une autre, avec ses quartiers, ses équipements, ses espaces publics ; mais c'est aussi le centre d'une agglomération capitale, le moteur principal d'une métropole d'échelle mondiale, qui doit évoluer, se transformer, s'ouvrir à toutes les formes de la création, en particulier architecturale et urbaine ;
2. Développer les connaissances sur la ville : beaucoup de sujets concernant la capitale restent encore mal connus, ou doivent faire l'objet d'explorations complémentaires ; c'est par exemple le cas de nombreuses questions qui touchent la famille, les déplacements, l'économie ;
3. Enfin intégrer dans la réflexion urbaine, progressivement, mais systématiquement, les problèmes liés aux évolutions du climat, à la lutte contre les gaz à effet de serre, à la préservation de la biodiversité et avec le souci de toujours défendre l'identité du paysage et du patrimoine bâti de Paris sous toutes ses formes.

On notera, en marge du programme présenté ci-après, que des questions importantes pourront être abordées et traitées de façon plus intensive au cours de l'année pour répondre à l'actualité de la vie de la capitale. Cela a été le cas en 2002, pour le diagnostic sur les populations non communautaires ; en 2003, pour l'application des nouvelles règles d'urbanisme dans les zones d'aménagement concertées ; en 2004 pour les Jeux Olympiques de 2012 ; en 2005, pour l'Observatoire de l'habitat ; en 2006 pour le développement dans Paris d'un projet de vélos en libre service, en 2007 pour le diagnostic énergétique du bâti parisien. De la même façon, en 2008, de nouveaux aléas pourront intervenir sans que soient remis en cause les sujets prioritaires que les différents partenaires de l'Apur souhaitent voir traités. Ces travaux peuvent nécessiter l'engagement de chargés d'études pour renforcer les équipes. Ils pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une présentation et d'un budget à part.

La présentation du programme de travail s'inscrit, comme les années précédentes, dans le cadre des orientations fixées par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du 25 juin 1999. Le programme s'articule ainsi en trois grandes sections : (I) suivre les évolutions urbaines ; (II) participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement ; (III) contribuer à la préparation des projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation.

I – SUIVRE LES ÉVOLUTIONS URBAINES

A – Le suivi des données sociales, données chiffrées et cartographiques

1. Population – données sociales

1.1. Population

I A 1.1.1. Grandes capitales mondiales, éléments de comparaison : méthodes et résultats sur Paris, Londres, New-York, Tokyo - Reconnaître les territoires comparables d'une métropole à l'autre. Analyser les densités, les évolutions démographiques, les emplois...

Les comparaisons avec les autres métropoles mondiales sont devenues indispensables pour comprendre et interpréter les évolutions qui traversent Paris et l'agglomération parisienne. Londres, New York et Tokyo s'imposent pour cette comparaison parce qu'elles se caractérisent, comme la métropole parisienne, par un fort peuplement mais aussi par leur rayonnement international, leur patrimoine culturel et l'intensité de leurs activités d'échanges économiques et intellectuels.

L'étude s'attachera à reconnaître au sein de ces métropoles les territoires pouvant être comparés de façon pertinente, en tenant compte des différences d'organisation administrative.

Les comparaisons concerneront la répartition géographique de la population, les clivages démographiques et sociaux, la localisation des activités économiques et des emplois et le logement, à travers la répartition entre l'habitat individuel et collectif, le poids des propriétaires et des locataires, l'importance du logement destiné aux catégories modestes.

A l'occasion de cette étude, l'Atelier engagera la constitution d'un réseau permanent de correspondants internationaux pouvant être consultés sur différents sujets d'étude.

I A 1.1.2. Recensement : analyse des derniers résultats et suivi de la collecte

Dès leur parution, les résultats du recensement de la population au 1^{er} juillet 2005 feront l'objet d'une note d'analyse. Comme les années précédentes, ce travail sera réalisé en relation étroite avec la direction régionale de l'INSEE.

Les chiffres de population des arrondissements, établis sur la base des collectes réalisées de 2004 à 2007, y seront présentés. Les tableaux communiqués par l'INSEE sur la structure par âge, le statut d'occupation des logements et d'autres données structurelles sur la population des ménages seront également analysés.

Par ailleurs, comme pour les précédentes étapes du recensement dans Paris, une assistance sera apportée au cours du premier trimestre 2008 à la Ville de Paris (DDATC) et à l'INSEE pour l'enrichissement du répertoire d'immeubles et le suivi de la collecte dans la capitale.

1.2. Données sociales – Famille

I A 1.2.1. Foyers monoparentaux parisiens, typologie, analyse fine de leurs caractéristiques (à l'IRIS)

Le nombre de foyers monoparentaux apparaît en forte augmentation au niveau national et plus encore dans une grande ville comme Paris où 26% des familles sont désormais formées d'un seul parent et de ses enfants en 1999 (France : 17%). Ce poids croissant de la monoparentalité rend nécessaire une meilleure connaissance du phénomène, d'autant que la vision qui en est donnée est souvent simplificatrice, avec une assimilation de l'ensemble des ménages concernés à des foyers en grandes difficultés.

L'objet de l'étude sera d'appréhender les foyers monoparentaux parisiens dans leur diversité. Une typologie sera établie pour dégager les principaux profils en termes de format familial, de recours aux aides sociales et de conditions de logement. En fonction des profils qu'elle aura mis au jour et des cartographies associées, l'étude cherchera à cerner les besoins spécifiques de ces familles.

Ce travail, mené en liaison étroite avec la direction régionale de l'INSEE, pourra venir compléter les travaux de l'Observatoire des familles parisiennes créé en 2006 à l'initiative de la Ville de Paris.

I A 1.2.2. Prévisions scolaires - analyse des évolutions d'effectifs scolaires à l'IRIS lors des trois dernières rentrées

L'Atelier participera, aux cotés de la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, à des travaux statistiques ayant pour objet une meilleure compréhension de l'évolution des effectifs scolaires.

Ce travail concernera les tissus ordinaires du territoire parisien, où de fortes augmentations d'effectifs sont parfois observées, y compris en l'absence de constructions nouvelles. Pour chercher à en comprendre l'origine, les données des trois dernières rentrées scolaires seront analysées. On s'efforcera de relier les sautes d'effectifs non aux seules opérations de construction mais à des facteurs tels que l'âge du parc immobilier, le prix des logements ou les changements sociologiques locaux.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sera consultée pour la mise en œuvre de ce travail.

I A 1.2.3. Quartiers CUCS 2007-2009 – Nouvelle géographie de la politique de la ville, les problématiques

Le contrat urbain de cohésion sociale de Paris (CUCS), signé le 27 mars 2007, a succédé au contrat de ville. Il est le nouveau support du projet de territoire en faveur des quartiers en difficulté. Dans ce cadre, l'État et la Ville de Paris ont défini une nouvelle géographie des quartiers prioritaires à Paris pour les trois années à venir (2007-2009). Proche de la précédente, cette géographie enregistre néanmoins quelques ajouts ainsi que des retraits.

Dans le prolongement des travaux réalisés en 2006, l'étude analysera la nouvelle géographie des quartiers en soulignant l'importance des populations et des territoires concernés. Elle montrera les continuités géographiques entre les secteurs de la politique de la ville situés de part et d'autre du périphérique. Chacun des nouveaux périmètres fera l'objet d'un examen destiné à mettre en évidence les enjeux locaux tels qu'ils ressortent des données sociales et urbaines.

En corollaire, une contribution sera apportée au suivi et à l'évaluation du nouveau contrat engagé par la collectivité.

2. Habitat - Logement

I A 2.1.1. Enquête nationale 2006 sur le logement des ménages – Point sur l'évolution du parc locatif privé

Les premiers résultats de l'enquête nationale de l'INSEE sur le logement sont attendus fin 2007-début 2008. L'enquête avait fait l'objet d'un sur échantillonnage régional grâce au soutien de la Ville de Paris, du Conseil régional et de l'Etat.

Menée en commun avec la direction régionale de l'INSEE et en lien avec l'IAURIF, l'étude portera sur le parc de logements, les statuts d'occupation, les caractéristiques des occupants et l'opinion des ménages sur leur logement. Un regard particulier sera porté sur l'évolution du parc locatif privé, dont le rôle est très important pour la mobilité des ménages.

I A 2.1.2. Observatoire de l'habitat - développer les passerelles entre la base de données de l'observatoire de l'habitat de Paris et les bases existantes au niveau régional

Le constat a été fait, dans le cadre de la « conférence métropolitaine » réunie à Cachan le 6 juillet 2007, de la nécessité de relier entre elles, dans un esprit d'enrichissement mutuel et de complémentarité, les bases d'informations statistiques existantes au niveau régional ou infra régional dans le domaine de l'habitat.

Des organismes tels que l'IAURIF, la DREIF, l'AORIF ou les ADIL seront sollicités en vue de dresser un état partagé de l'information produite, en préalable à des échanges ou à des collaborations structurées. La base de données réalisée dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat de Paris, actualisée chaque année, pourra être communiquée dans ce cadre aux organismes intéressés.

I A 2.1.3. Vers un outil de prévention de la « dégradation des copropriétés » : étude préparatoire, mise en place d'indicateurs de veille sur certains arrondissements

Après la mise en œuvre par l'Etat et la Ville de Paris du plan de résorption de l'insalubrité, la question se pose de la création d'un outil parisien de prévention de la dégradation des immeubles anciens, en copropriétés ou en mono propriétés. L'Atelier contribuera à cette réflexion à travers une étude sur le repérage des immeubles « à risque » et les moyens d'en organiser le suivi.

Des indicateurs seront sélectionnés, collectés et testés au niveau des arrondissements parisiens qui connaissent le plus grand nombre d'immeubles de ce type.

Les indicateurs pourront provenir d'actes administratifs (procédures d'insalubrité, de péril, saturnisme, injonctions de ravalement...), de producteurs de service (avertissements de coupures d'eau, factures impayées EDF), d'expressions de la demande sociale (taux de demandeurs de logements, taux d'allocataires CAF, taux de recours aux aides du CASVP) et d'informations immobilières (rythme des mises en vente à travers les DIA). La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sera consultée pour la mise en œuvre de ce projet.

I A 2.1.4. Accès au logement social en 2007 – Rapport annuel

Comme les années précédentes, un rapport sera réalisé sur l'accès au logement social à Paris. On y trouvera une nouvelle fois un état de l'offre de logements sociaux, une analyse des caractéristiques des demandeurs (nombre, profil social, conditions de logement, motivations) et un bilan des attributions de logements portant sur les contingents respectifs de la Ville de Paris et de la Préfecture.

Un éclairage particulier pourrait être porté cette année sur les catégories de demandeurs qui présentent les plus fortes fragilités : sans domicile fixe (3% des demandeurs), ménages occupant irrégulièrement leur logement (1%), ménages hébergés à titre temporaire ou précaire par une association, à l'hôtel ou en centre d'hébergement (12% des demandeurs).

Enfin, compte tenu de la chute très préoccupante de la mobilité locative observée l'an dernier dans le parc social, on cherchera à éclairer le poids respectif des facteurs qui président à la libération des logements sociaux parisiens (décès, accession à la propriété, départ de Paris...).

I A 2.1.5. 1 Le Plan D'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Le PDALPD de Paris approuvé en juin 2002 est arrivé à échéance en juillet 2007. Le « Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées » a pour objet de définir les mesures à lancer par l'Etat, le département et leurs partenaires pour permettre aux ménages éprouvant des difficultés économiques ou sociales d'accéder à un logement décent.

A l'initiative de l'Etat et de la Ville de Paris, l'Atelier participera activement à l'élaboration du 5e PDALPD de Paris : un bilan de l'action accomplie au cours du 4e plan sera réalisée ; les besoins en logement des personnes défavorisées seront analysés à l'échelle des quatre départements du centre de l'agglomération ; l'armature du projet de 5e PDALPD sera élaborée en liaison avec les services de la Ville et de l'Etat, dans un contexte réglementaire profondément modifié par les lois sur l'Engagement national pour le logement (2006) et sur le Droit au logement opposable (2007).

B – Le suivi des évolutions économiques, données chiffrées et cartographiques, tourisme

1.1 Économie

I B 1.1.1. Fichier CLAP - suivi

L'évolution récente de l'emploi parisien et régional sera étudiée à partir des nouveaux chiffres sur l'emploi issus du fichier CLAP 2005. La réflexion viendra compléter les analyses produites en 2007 à partir du fichier CLAP 2004. Ces éléments pourront être, entre autres, utilisés dans le cadre de l'observatoire des données sociales.

I B 1.1.2. Expertise sur le montage de projets d'aménagements intercommunaux

Au rythme du développement actuel de l'urbanisation dans le centre de l'agglomération parisienne les limites des communes tendent à s'estomper pour l'approfondissement des réflexions en matière d'aménagement. Les projets d'urbanisme se multiplient aux franges des villes. Ils viennent ainsi concourir à consolider ou « retisser » le tissu urbain – le plus souvent dans une dimension d'agglomération.

Comme les autres communes, la ville de Paris a actuellement un statut qui ne lui permet pas de développer des projets intercommunaux. Pourtant un nombre de plus en plus élevé de ses projets sont localisés dans des territoires à caractère pleinement intercommunal, notamment tous ceux qui sont localisés dans les « quartiers » proches du Boulevard périphérique, comme les GPRU, ou des opérations comme celle de la Porte de Montreuil, ou demain du 15^{ème} arrondissement à la frontière avec Issy-les-Moulineaux ... La solution actuellement retenue par les opérateurs est la juxtaposition de deux secteurs d'aménagement opérationnel, de part et d'autre des communes concernées. Elle n'est pas complètement satisfaisante en terme d'unité de projet urbain.

L'étude s'efforcera de procéder à une expertise du sujet d'une part en réunissant et synthétisant les réflexions qui ont pu déjà être produites sur la question, en particulier par les services municipaux parisiens, mais aussi de montrer sur la base d'exemples concrets comment, par delà les contraintes juridiques qui existent, il est possible d'assurer l'indispensable cohérence des projets. L'étude sera conduite en liaison étroite avec les services concernés de la ville de Paris et de l'Etat.

I B 1.1.3. L'offre en « parcours d'entreprise » à l'échelle de la couronne métropolitaine

L'étude cherchera à quantifier et qualifier, aussi précisément que possible, l'état actuel du parc de locaux d'activités qui est proposé aux entreprises, en distinguant selon leurs besoins aux différents stades de leur développement.

Cet inventaire comprendra des éléments concernant la localisation de l'offre, son volume, ainsi que ses caractéristiques immobilières (surface, hauteur, disposition des locaux, éléments technologiques, architecture, coûts...etc.). Ces éléments permettront ainsi de distinguer, de manière qualitative, les différents types de locaux qui correspondent aux « parcours » d'entreprises : coopératives d'activités, incubateurs, pépinières ou hôtels d'entreprises.

La méthodologie utilisée pour la réalisation de cette étude comprendra deux volets :

- Un inventaire documentaire des éléments existants sur l'état actuel de l'offre immobilière et ses caractéristiques à l'échelle de la couronne métropolitaine (les communes des trois départements limitrophes).
- Des entretiens avec des professionnels de l'immobilier d'entreprises (conseils, commercialisateurs, promoteurs, investisseurs) afin d'évaluer l'offre future.
- Des entretiens avec quelques directeurs immobiliers d'entreprises afin de comprendre leurs besoins différenciés selon leur stade de développement (notion de « parcours »).

L'étude permettra également d'esquisser une évaluation de l'offre disponible à l'horizon 2010 en matière de parc de bureaux différencié selon les « parcours » d'entreprises identifiés en première analyse. Ce travail s'appuiera notamment sur l'inventaire des mises en chantiers actuelles et futures prévues par les promoteurs d'ici 2010. Il mettra au jour les territoires délaissés, les territoires déséquilibrés, ou au contraire ceux où l'offre est surabondante.

1.2 Commerces

I B 1.2.1. Enquête d'inventaire des commerces 2008 (BDCOM) – évolutions depuis 2005

La Ville de Paris, conjointement avec la Délégation de Paris de la CCIP et l'Apur, a mis en place une banque de données sur le commerce à Paris qui repose sur un recensement rue par rue de tous les commerces de Paris effectué tous les deux ou trois ans.

Comme en 2003 et en 2005, la base d'information sera entièrement actualisée au moyen d'une nouvelle enquête de terrain.

L'inventaire exhaustif des commerces parisiens sera ainsi renouvelé, ce qui permettra de dresser un état précis de la situation du commerce et des mutations intervenues par rapport aux enquêtes précédentes.

I B 1.2.2. Les rues commerçantes, les axes civilisés : tendances 2006-2007

Un dispositif de suivi permanent a été mis en place sur 42 rues commerçantes de la capitale dans le cadre de la convention BDCOM 2007-2009. Mis en œuvre en 2007, il se poursuivra en 2008.

Son utilité est double. Tout d'abord ces enquêtes permettent de suivre d'année en année les tendances de l'évolution commerciale au niveau d'un échantillon de rues très commerçantes. Le rythme et la nature des changements – créations, disparitions, modifications – sont ainsi observés avec une grande régularité.

Elles permettent d'autre part un suivi attentif d'axes importants ayant fait l'objet de travaux d'aménagement, ceci afin d'examiner l'impact éventuel dans le temps des nouveaux aménagements sur l'activité commerciale.

C –Flux urbains : déplacements, pollution, nuisances, approvisionnement et déchets

1.1. Déplacements

I C 1.1.1. Étude sur l'auto-partage et autres modes alternatifs à la possession de voiture particulière, bilan à Paris en France et à l'étranger

Pratique nouvelle pour les Parisiens, l'auto-partage apparaît comme un mode alternatif à la voiture particulière qui peut répondre à une demande dans le centre de l'agglomération où les transports en commun sont nombreux. Les opérateurs privés investissent déjà ce secteur en plein développement, alors que la visibilité sur le type de clientèles et les secteurs de demande, ou les conditions de mise en oeuvre et de réussite ne sont pas clairement maîtrisées.

L'étude s'articulera en deux parties. Un premier chapitre détaillera des références prises en France et à l'étranger dans ce domaine, en montrant avec quels opérateurs, sur quel mode et avec quelle ampleur, l'auto-partage y est pratiqué.

La seconde partie s'appuiera sur les résultats de l'étude de la Ville de Paris, portant sur l'estimation des clientèles potentielles, réalisée fin 2007 – début 2008. L'étude de l'Apur identifiera les quartiers

cibles, en proposant des recommandations et dans la mesure du possible, des modes opérationnels de mise en œuvre et de gestion de cette filière, dans l'idée d'évaluer ou de venir compléter l'offre déjà existante.

I C 1.1.2. Stationnement sur la couronne, réflexions complémentaires

En 2006, l'Apur a réalisé une étude sur le stationnement résidentiel sur la couronne de Paris, mettant en perspective l'offre et la demande de part et d'autre des boulevards des Maréchaux. Outre les déficits localisés de certains quartiers HBM, l'étude a montré que les difficultés rencontrées aux portes de Paris dépendaient beaucoup d'un report de la demande, en provenance des quartiers intérieurs aux Maréchaux. Une demande qui pouvait soit s'expliquer par des taux de motorisation élevés (comme à l'ouest de Paris), soit par une mauvaise utilisation de l'offre existante (comme à l'est de Paris).

La poursuite de la réflexion en 2008 doit permettre de dégager des propositions opérationnelles pour améliorer la situation du stationnement sur la couronne.

Les pistes de réflexion passent par une meilleure commercialisation des parcs privés, en particulier ceux des bailleurs sociaux, une augmentation des places « résidents » et des tarifications préférentielles dans les parcs concédés et les garages commerciaux, dans la lignée de la politique déjà initiée par la Ville de Paris. Quant aux déficits plus structurels, sur une notion qu'il s'agit là aussi d'affiner (existe-t-il un taux de motorisation des ménages « acceptable » ?), des réponses doivent être recherchées dans la réalisation d'une offre nouvelle, à intégrer dans les nombreuses opérations d'aménagement en cours sur la couronne de Paris.

1.2. Pollution, nuisances

I C 1.2.1. Formes urbaines et gaz à effet de serre

Il s'agit d'une étude menée pour le PUCA, dans le cadre d'une équipe réunissant le CSTB, l'ARMINES, l'université de Lausanne et l'Apur. Serge Salat, directeur d'études au CSTB, André Marie Bourlon, directeur d'études à l'Apur et Isabelle Blanc, docteur ingénieur à l'ARMINES sont les responsables scientifiques du projet.

Le travail consiste dans un premier temps à construire un modèle décrivant la ville en termes de paramètres morphologiques, calculables sur des cartes d'élévation digitales intégrées à des SIG (et comprenant notamment la géométrie urbaine à différentes échelles, la mobilité et un certain nombre de données sociales et économiques) et ensuite de relier de manière prédictive le modèle à des consommations énergétiques et à des émissions de GES.

La constitution de ce modèle devrait permettre de disposer d'une méthode d'analyse quantitative des formes urbaines (physiques, mais aussi sociales et économiques à travers la répartition des populations et des activités) liant les formes et l'évaluation de leur efficacité énergétique.

Les travaux compareront des tissus urbains réels ainsi que des formes génériques abstraites des tissus réels : les îlots, les tours, les barres. Par rapport aux études existantes sur le sujet, les conclusions s'efforceront d'être beaucoup plus fines, en opérant des distinctions au sein de concepts utilisés souvent de manière trop générale, comme la densité ou l'étalement. Les techniques d'analyse quantitative développées permettront de déterminer les caractéristiques et paramètres des modèles urbains à plus fort potentiel de développement durable.

Ces analyses exploiteront des données détaillées de deux villes à échelle différente : Paris et Genève. Le concept de l'empreinte énergétique globale d'une ville et de ses quartiers permettra une approche systémique portant à la fois sur une consommation « statique » des bâtiments et sur une consommation « dynamique » liée au transport des habitants. L'empreinte carbone en s'appuyant sur une approche cycle de vie permettra enfin de comptabiliser les effets indirects des filières énergétiques. Une phase ultérieure de validation du mode de calcul de ces empreintes énergétiques

et carbone portant sur d'autres villes (New York, Kyoto par exemple) est envisageable à travers la mise en place de recherches parallèles par des institutions de recherche internationales.

I C 1.2.2. Poursuite des travaux sur le Plan climat (dont tourisme durable)

L'Apur poursuivra en tant que de besoin les études engagées en 2006 et 2007 autour de la mise au point du plan climat parisien.

Un éclairage particulier s'efforcera de traiter de la question du tourisme dans la capitale. En effet, Paris, avec 27 millions de visiteurs, demeure la première destination touristique au monde. La question est donc particulièrement importante pour toute l'agglomération francilienne

On s'efforcera donc, au-delà d'un indispensable diagnostic, de lister les principales actions existantes pour orienter le tourisme vers des pratiques plus durables. Sur la base d'exemples français ou étrangers, l'habitat touristique, le transport des touristes, mais aussi les pratiques touristiques, les rapports entre résidents et touristes seront ainsi abordées.

D – Mise à jour et développement des bases de données

I D 1. Base de données de référence sur Paris (adresses et parcelles)

Les données de référence sur Paris (adresses et parcelles) sont livrées par millésime avec une date de validité au 1er janvier synchronisée avec l'information d'origine cadastrale la version au 01/01/2006 a été livrée en avril 2007, la version au 01/01/2007 est en préparation et sera livrée début 2008.

La version aujourd'hui en cours de préparation intégrera pour la première fois les effets de la convention passée entre la DGI (cadastre) et la Ville de Paris et l'Apur. La DGI a en effet livré le « plan cadastral informatisé » (PCI) sur plusieurs arrondissements (1 à 6, 9, 10, 13, 14). Les arrondissements 8, 17 et 18 seront livrés prochainement. Il convient de caler rigoureusement le parcellaire cadastral et le parcellaire QIP de sa base de référence sur le PCI « officiel ». Le fait, pour la DGI, d'arrondir dans le PCI les coordonnées de tous les points en centimètre, et de procéder à plusieurs ajustements, conduit à de nombreux changements de géométrie de la base de référence. La livraison du PCI par la DGI (10 à 13 arrondissements seront intégrés à la base de référence de l'Apur dans la version au 01/01/2007 et les autres dans la version suivante au 01/01/2008), apporte également une actualisation du bâti cadastral que l'Apur récupère.

I D 2. Base de données de référence au niveau de l'agglomération centrale

La base de données de référence au niveau des quatre départements formant l'agglomération centrale de la région Ile de France (l'agglomération centrale = départements 75, 92, 93, 94) est formée des principales entités suivantes :

- a. Limites administratives de département, commune, et pour Paris arrondissement et quartier,
- b. Ilots physiques,
- c. Ilots du recensement général de la population (RGP) de 1999
- d. Tronçons du réseau filaire des voies (avec nom de la voie, typologie fonctionnelle et hiérarchique, adresses extrémité à gauche et à droite)
- e. Cours d'eau
- f. Voies ferrées.
- g. Emprises d'équipements,
- h. Ilots regroupés pour information statistique (IRIS définis par l'INSEE pour 1999)

Par ailleurs, ont été réalisées fin 2006 et début 2007 deux nouvelles couches d'information :

- a. Une couche d'équipements ponctuels, pour certaines catégories d'équipements, la position étant obtenue par interpolation de l'adresse au moyen du réseau filaire des voies, avec repositionnement manuel en cas de difficulté.

- b. Une couche, dite, « décorative », qui permet dans les grandes emprises d'équipements (parcs, cimetières, centres de loisirs et sports de plein air, aéroports) de décomposer le bâti, les allées, les espaces plantés, les pistes...).

Les données de base ont été livrées en 2006 et début 2007 aux collectivités concernées.

Pour tous les départements la transmission a été complétée par un « plan de ville » de chaque commune (avec l'annuaire des rues).

En 2008 sont prévues les compléments suivants : attributs supplémentaires des îlots RGP99 et IRIS, pour intégrer les dénombremens de la population, des logements et des emplois ; couche décorative décomposant les grandes emprises d'équipements ; réseau de voies ferrées fonctionnel impliquant notamment des connexions en souterrain et les gares, équipements ponctuels ; table de géocodification à l'îlot à partir des adresses, intercommunalités.

I D 3. Autres bases de données

I D 3.1. Le logement et l'habitat

La base de données sera mise à jour. Elle pourra s'enrichir en 2008 d'informations liées aux différentes bases régionales existantes (Cf. étude A.2.1.2), conformément au souhait émis par la Conférence Métropolitaine de Cachan du 6 Juillet 2007.

Une question statistique particulière sera analysée : il s'agit de l'évolution récente du nombre de résidences principales. En effet des évolutions de sens contraire sont observées entre le fichier de la taxe d'habitation - qui indique une baisse de l'effectif des résidences principales de 2001 à 2005 - et le recensement, qui montre au contraire une hausse pour les années 1999 à 2005.

I D 3.2. Les familles

La base de données sera mise à jour. Au titre des améliorations 2008, les comparaisons avec les départements d'Ile-de-France seront rendues plus systématiques. L'accès aux données par arrondissement sera facilité.

I D 3.3. Les quartiers de la politique de la ville

La base de données sera mise à jour.

I D 3.4. Les hôtels pratiquant l'hébergement social

La base de données sera mise à jour. Des indicateurs seront ajoutés afin de suivre l'avancement de l'opération programmée d'amélioration des hôtels meublés (OPAHM) mise en œuvre en 2007. Comme en 2007, l'actualisation de la base s'effectuera à un rythme mensuel.

I D 3.5. Le saturnisme, l'insalubrité et l'habitat dégradé

La base de données sera mise à jour. Comme les années précédentes, l'actualisation de la base s'effectuera à un rythme mensuel et une note d'informations sera établie chaque mois pour rendre compte de l'avancement du plan de résorption.

I D 3.6. Les équipements parisiens

La base de données sera mise à jour. Chaque fois que l'information sera disponible, les conditions d'accessibilité des équipements aux personnes handicapées seront renseignées dans la base.

I D 3.7. Constitution d'une base de données sociales sur Paris

L'Atelier engagera en 2008 la constitution d'une base de données sociales. Le projet émane des services sociaux de la Ville de Paris et du Département, qui en attendent un partage plus efficace de l'information sociale.

Une sélection d'indicateurs sera établie sur la sociologie de la population, la pauvreté, la précarité, l'emploi et le chômage. Les données pourront provenir des directions municipales, du CASVP, des services de l'Etat, de la MIPES ou d'autres partenaires de l'Atelier (INSEE, ANPE, CAF, DRTEFP).

I D 3.8. Données diverses (cf en annexe le programme complet sur les données)

L'Apur poursuivra le rassemblement, l'intégration et la mise à jour d'autres données : couches graphiques actualisées du plan local d'urbanisme (PLU), données sur le patrimoine, répertoire des immeubles localisés de l'INSEE, anciens sites industriels signalés par le BRGM, données issues de télédétection sur le relief, la végétation et le bâti, rapprochement avec les couches de bâti vectoriel de l'Apur, du cadastre (PCI), de la Ville de Paris et de la Préfecture (immeubles de grande hauteur...).

- Réception de l'actualisation des couches graphiques du PLU réalisées par le bureau des documents graphiques de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme et prise en charge par l'Apur de la mise à jour de la couche graphique du PLU relative aux secteurs de mise en valeur et de renforcement du végétal de la zone urbaine générale (UG) de Paris.
- Relance du groupe de travail avec la DRAC, le SDAP et la Ville de Paris (Direction de l'Urbanisme : bureau des documents graphiques) sur le patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques visant à établir en se calant sur les plans de référence fournis par l'Apur, le périmètre exact de chaque protection.
- Expertise et encadrement du contrôle par enquête du répertoire des immeubles localisés, base d'échantillonnage du recensement annuel de population, en liaison avec l'INSEE et la Ville de Paris.
- Géolocalisation des sites industriels anciens ou récents signalés par le BRGM (sources CNAM, STIIC...), à partir des adresses. Utilisation de la base adresse et de la documentation de la Ville de Paris (service du plan) pour localiser les adresses anciennes.
- Traitement de données de télédétection (relief du sol, séparation de la végétation, calcul de la hauteur de la végétation et du bâti) : extension aux environs de Paris du champ couvert. Rapprochement avec les immeubles de grande hauteur communiqués par la Préfecture de Police et la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.
- Réception du bâti vectoriel réalisé peu à peu par la Ville de Paris (service du plan) et du bâti vectoriel réalisé par le cadastre, rapprochement avec la hauteur obtenue par télédétection (voir ci-dessus) et avec la couche vectorielle de datation du bâti réalisée par l'Apur en 2007, actualisation.

I D 4 Les modèles de représentation cartographique de la Région parisienne de 1960 à nos jours

Ce projet qui doit être poursuivi avec des universitaires n'a pas pour objectif de répliquer, de façon plus au moins originale, aux cartographies de l'agglomération parisienne, souvent excellentes, qui ont été produites au cours des dernières années. Le but recherché est plutôt de mettre en perspective, critique et comparative, les représentations existantes d'une agglomération métropolitaine singulière. Le résultat devrait être une meilleure compréhension des logiques urbaines et une prise de conscience de leurs enjeux, pour l'élu et l'expert, une façon peut-être différente de poser les problèmes et d'envisager leur solution.

Ce travail pourrait déboucher sur une publication, comme il a été fait pour « Les Plans de Paris ».

II - PARTICIPER À LA DÉFINITION DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A Contributions aux réflexions sur l'urbanisme et la réglementation

II A 1. Suivi du PLU, poursuite des travaux

Lors de sa session du 12 juin 2006 consacrée à l'approbation du PLU, le Conseil de Paris a approuvé la mise en place d'un observatoire du PLU. Cette structure doit permettre de mesurer le niveau de réponse aux objectifs fixés dans ce plan ainsi que l'efficacité des moyens réglementaires mis en œuvre pour y concourir.

La structure de fonctionnement retenue pour l'observatoire repose sur la mise en place :

- d'un comité de pilotage présidé par l'adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme et de l'architecture et qui détermine les grandes orientations de l'observatoire,
- d'un comité technique chargé de coordonner la mise en œuvre opérationnelle de l'observatoire placé sous l'égide de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, composé de représentants des directions concernées de la Ville de Paris et de la Préfecture de Paris et auquel l'Apur apporte son concours,
- d'une structure permanente d'observation pilotée par les services de l'Urbanisme de la Ville de Paris, aux travaux de laquelle l'Apur est également associé.

En 2007, la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris s'est efforcée de définir des indicateurs pour suivre chacun des thèmes retenus dans le PLU en particulier : répartition entre construction neuve et réhabilitation, destination des constructions, COS de droit et COS de fait, règle des 25 % de logements sociaux, emplacements réservés, possibilités de dépassement de COS, protections patrimoniales, stationnement des résidents....

De son côté, l'Apur a réuni de façon synthétique les éléments permettant de servir de base aux analyses de l'observatoire municipal : population, logement, stationnement, espaces libres, espaces verts... Les documents rassemblés font l'objet de développements statistiques mais aussi de nouvelles présentations cartographiques. Ils doivent être présentés lors de la première réunion du Comité de Pilotage qui devrait avoir lieu à l'automne 2007.

En 2008, l'Apur continuera d'apporter en tant que de besoin son concours et ses analyses à la mise en œuvre du PLU parisien. Les études réalisées pourront alimenter en tant que de besoin les travaux de l'observatoire.

II A 2. Contribution à une ZPPAUP éventuelle dans Paris

Le Conseil de Paris a formulé lors de l'arrêt du PLU (séances des 31 janvier et 1er février 2005) et de l'approbation du PLU (12 et 13 juin 2006), des vœux pour demander l'examen de la création de ZPPAUP à Paris, dans les quartiers Saint-Germain-des-Prés (6e arrondissement), du Faubourg du Temple (10e arrondissement), du Faubourg Saint-Antoine (11e et 12e arrondissements) et de Montmartre (18e arrondissement). Les procédures de création de ZPPAUP qui, pour des raisons juridiques et techniques, doivent être menées sur la base d'un document d'urbanisme stabilisé, ne pouvaient être engagées pendant la révision du PLU.

L'Apur a commencé en 2007 l'exploration du sujet, dans le cadre de son programme de travail, comme il était prévu.

Dans le courant du second trimestre 2007, la municipalité parisienne a par ailleurs décidé, de passer un marché d'étude afin d'approfondir les investigations sur les secteurs désignés par le Conseil de Paris et par ailleurs d'examiner les périmètres qui pourraient être définis, ainsi que de préciser le déroulement de la démarche à engager afin de déterminer les incidences à attendre de la création de ZPPAUP.

Les résultats de cette étude, attendus pour début 2008, au marché de laquelle l'Apur a souhaité répondre, doit permettre aux élus parisiens de décider, le cas échéant, d'engager les études en vue de créer des ZPPAUP sur tout ou partie des secteurs en question.

L'Atelier Parisien d'Urbanisme pourra être associé pour participer en 2008 aux études à mener sur le (ou les) secteur(s) retenu(s).

II A 3. Travail sur des projets de quartier : rénovation Italie Sud et Est dans le 13^e ; Périchaux-Porte de Vanves dans les 15^e et 14^e et Épinettes dans le 17^e arrondissement

Les résultats disponibles de l'étude « Paris et ses quartiers » réalisée en 2006 et 2007, ouvre des perspectives d'aménagement urbain de tous ordres : espaces publics, réhabilitation, réorganisation d'ensembles des années 60, etc. Elle fait en particulier ressortir sous la rubrique "projets de quartiers à élaborer », des secteurs qui conjuguent plusieurs des items rencontrés séparément ailleurs. Il ressort ainsi de cette catégorie des territoires que ces derniers peuvent relever simultanément de mesures de réhabilitation du bâti, mais aussi de constructions neuves ; de l'engagement de mesures sociales ainsi que d'amélioration des espaces et des équipements publics ; de mesures de protection et de développement des activités, et enfin d'action en faveur de l'emploi...

Parmi ces quartiers figurent principalement des secteurs faubouriens et des zones de rénovation urbaine des années 60.

En 2008, il est proposé d'engager, dans un premier temps, une réflexion approfondie sur le secteur Italie Sud et Est dans le 13^e, Périchaux-porte de Vanves dans les 15^e et 14^e et Épinettes dans le 17^e arrondissement.

B – Réflexions particulières sur le site de Paris

II B 1 - Identité de l'espace public parisien, études, projets et réflexions méthodologiques

Un grand nombre des actions proposées dans le projet de Plan de Déplacements ont pour support les espaces publics. La réussite des objectifs assignés au PDP passe donc aussi par la qualité des espaces publics réaménagés.

Dans la continuité du travail mené ces dernières années par l'Atelier avec les services de l'Etat (Préfecture de Paris, SDAP) et de la Ville, l'Apur continuera à apporter son aide dans la conception de certains projets ou les nouveaux outils d'aménagement. Ce travail pourra concerner des sites particuliers comme les berges, le réaménagement d'espaces majeurs (avenue, boulevard ou place), ou une contribution au nouveau guide de l'espace public prévu dans le PDP.

L'espace public parisien doit préserver ses qualités acquises et reconnues mondialement, tout en acceptant les évolutions des techniques en matière de circulation, de communication et en intégrant ses nouvelles dimensions au centre de l'agglomération parisienne. La qualité doit se retrouver à toutes les échelles d'intervention, dans les grands projets mais aussi dans les aménagements très ponctuels de voirie et en liaison avec les projets poursuivis au-delà des limites du boulevard périphérique. L'Atelier pourra également contribuer aux réflexions du Code de la rue permettant des nouveaux espaces publics mieux partagés et mieux respectés

II B 2 - Vélib', suivi

L'Apur a activement participé en 2006 et 2007 à la localisation des stations Vélib' dans Paris en liaison avec les services du Ministère de la Culture, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police, ainsi que de la Ville de Paris. En 2008, il est proposé de contribuer à l'analyse du fonctionnement de ce nouveau service de mobilité. En fonction des données et des enquêtes de clientèle que pourront fournir la Direction de la Voirie et des Déplacements et la société Somupi, l'Atelier cherchera à analyser les différentes utilisations des stations selon les quartiers et les types d'usagers.

Par ailleurs, l'Atelier pourra apporter son aide auprès des communes limitrophes qui réfléchissent à l'implantation de vélos en libre service en présentant la méthodologie employée par l'Atelier pour la détermination du maillage des stations et leur localisation.

III – PRÉPARER LES PROJETS D'AGGLOMÉRATIONS DANS UN SOUCI D'HARMONISATION

L'Apur a renoué en 2006 avec les projets intercommunaux en particulier à l'occasion du projet des Docks de Saint-Ouen ou du "quartier des trois communes" à l'emplacement de la Gare des Mines de la porte d'Aubervilliers.

Il convient de rappeler que, dans ce cadre, l'Atelier prend les contacts avec les acteurs, techniciens ou politiques, concernés pour connaître aussi complètement que possible les documents d'urbanisme et les demandes locales. Dans le même temps, l'Atelier veille à assurer l'interface avec les services techniques de la Ville de Paris propriétaires ou usagers des terrains. Les documents préparés s'efforcent toujours de présenter et dans un esprit de partage les contraintes, les besoins, les projets d'avenir et les délais afférant à chacun.

A – Projets liés aux transports et à l'amélioration de l'espace public

III A 1 - Études et réflexions sur le devenir nouveau des grandes radiales, dans et hors Paris

Les relations principales entre Paris, le centre de l'agglomération et le reste du pays ont longtemps été concentrées sur un certain nombre de voies radiales, issues de grands tracés datant de l'ancien Régime. Ces grandes voies, royales à l'origine, plantées d'arbres, voulaient témoigner du rôle central et exclusif de Paris ; elles rayonnaient entre Paris et les confins du « royaume » : voie des Flandres RN2, route d'Allemagne RN3, route d'Italie RN7, route d'Orléans RN20.

Ces voies qui formaient généralement autant de faubourgs ont subi les effets de leur rôle séculaire de grandes circulations ; élargissements aléatoires, chaussées incertaines jalonnées de souterrains, trottoirs dégradés voire inexistantes, plantations d'alignement sacrifiées. Aujourd'hui, souvent autour de projets d'amélioration des transports publics un renouveau de ces grandes avenues est engagé et coordonné par des comités d'axes.

Une question importante est aujourd'hui posée. Ces grandes voies marquaient jusqu'à un passé récent une étape forte : « on sortait de Paris », elles marquaient l'entrée « en province ». Maintenant les limites d'usage de Paris « au jour le jour » ne sont plus celle de l'entrée dans ces routes, qui d'ailleurs sont devenues des avenues, peut-être d'ailleurs ces limites sont-elles aujourd'hui repoussées au-delà de la seconde couronne... Paris et certaines communes (ou départements et intercommunalités) ont entrepris la restructuration et l'embellissement de certaines de ces radiales. Intra-muros, il s'agit de l'avenue d'Italie, du cours de Vincennes, de l'avenue de Flandre, de l'avenue Jean Jaurès (etc...) qui ont retrouvé leurs plantations, leurs vastes trottoirs, des couloirs bus protégés et un "design" de requalification des sols, d'éclairage public et de mobilier urbain de grande qualité.

Pour son programme 2008, l'Atelier envisage donc d'engager une réflexion en lien avec les acteurs départements et communes concernés, favorisant l'émergence de projets visant à rétablir la continuité des circulations sur ces voies, notamment pour les transports en commun et les circulations douces, et ainsi à redonner une lisibilité métropolitaine à ces grandes voies. Il pourra en être ainsi de la porte d'Italie traversée par une radiale la nationale 7 qui prolonge l'avenue d'Italie restaurée ; de la porte de Pantin, prochainement reconfigurée par l'insertion de la plate-forme du tramway T3 prolongé, où devra se faire un lien entre la nationale 3 et l'avenue Jean Jaurès récemment requalifiée. D'autres axes mériteront une attention analogue : avenue de la Chapelle/RN1, avenue du Maréchal Leclerc/RN20, avenue de la Grande Armée/RN13 etc...

Cette réflexion se poursuivra dans le cadre du PDU d'Ile-de-France et des réflexions engagées par les communes au travers de leurs plans de déplacement (PDP et plans locaux de déplacement). Elle s'appuiera également sur les études réalisées dans les départements sur le sujet.

III A 2 - Contribution aux réflexions sur l'insertion du Boulevard périphérique

En 2005 et 2006, l'Apur a contribué par des apports théoriques et des données ainsi que des enquêtes et des schémas d'objectifs à la grande étude conduite par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, sur "l'insertion urbaine du boulevard périphérique".

Les fruits de cette étude très riche méritent maintenant d'être concrétisés et testés sur quelques thèmes précis.

L'Atelier apportera son concours en tant que de besoin à la poursuite de la réflexion.

III A 3 - Paris Pantin - relations dans le cadre du tramway Est et Nord

Les territoires de Paris et de Pantin, de part et d'autre du site retenu pour le Tramway, traversés par le canal de l'Ourcq, sont amenés à connaître dans les prochaines années des mutations importantes : qu'il s'agisse de projets de l'Etat (Parc de la Villette, Salle Philharmonique, 4^{ème} travée, Halle aux Cuirs), de la ville de Paris (restructuration de la porte de Pantin, Ateliers du Tram, Port Sérurier, berges du canal et accessibilité au parc de la Villette), ou de la Ville de Pantin (ZAC des Grands Moulins, restructuration du Centre Ville....).

Les conditions apparaissent aujourd'hui réunies pour que soit développée par les différents acteurs et les collectivités concernées une vision partagée et intercommunale sur le développement de ce territoire.

Dans ce cadre, l'Apur s'efforcera de contribuer à établir en 2008, en liaison avec toutes les parties concernées, un diagnostic et un schéma d'objectifs spatial et programmatique d'aménagement de ces territoires.

III B Projets concourant au rayonnement et au développement durable du centre de l'agglomération

III B 1 Suivi travaux et réflexion autour du schéma directeur (avec IAURIF et DREIF)

L'Apur s'efforcera, comme les années précédentes, de contribuer, en liaison avec les services de la Ville de Paris, de l'État, de la Région, de l'IAURIF et de l'INSEE, aux réflexions sur le SDRIF ou au devenir de l'agglomération parisienne.

L'Atelier préparera les notes, contributions et études qui pourront lui être demandées par les différentes collectivités membres du Conseil d'administration.

III B 2 Poursuite assistance à la Conférence métropolitaine

L'Apur continuera d'apporter son concours aux travaux de la Conférence Métropolitaine, en fonction des thèmes qu'elle se fixera.

Dans cadre, l'Atelier s'efforcera en particulier de réaliser, sur les différentes questions abordées par la Conférence, des diagnostics partagés par tous ses acteurs, en lien étroit avec les équipes de l'IAURIF. A ce jour trois dossiers ont été établis : l'un sur les déplacements, un second sur la question du logement et un troisième sur l'économie.

III B 3 ORSA, centre de production horticole de la ville de Paris à Fresnes et Rungis – Ivry

Le site de Montjean, d'une superficie de 100 hectares, se situe à cheval sur les communes de Fresnes et de Rungis. Il s'inscrit, pour la partie Rungissoise, dans le périmètre de l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont (ORSA). Par ailleurs, il se situe à proximité de pôles d'activités et de centralité très importants comme l'aéroport d'Orly, le MIN de Rungis, les zones d'activités de la SILIC et de la SENIA. Aujourd'hui, il abrite le centre de production horticole composés des pépinières (de plein air)

et des serres de la Ville de Paris sur 45 ha, ainsi que des terres agricoles dont une grande partie appartient à l'Etat.

Ce territoire fait aujourd'hui l'objet de plusieurs projets urbains : la commune de Fresnes vise l'implantation d'un quartier mixte, la commune de Rungis, quant-à elle, souhaiterait plutôt un quartier peu dense qui s'organiserait autour d'un espace vert important. De son côté, l'OIN ORSA a pour objectif de voir construire notamment 3000 logements par an sur son territoire. Quant à la Ville de Paris, elle demeure très attentive au devenir de ses pépinières dans un contexte où le site parisien du centre de production horticole d'Achères est contraint d'être déplacé suite à l'extension d'un périmètre SEVESO autour de la future usine du SIAAP à Achères.

Paris est aussi, naturellement, attentif au premier chef à l'avenir de ce vaste territoire, qui prolonge la restructuration urbaine menée sur le Sud-est, à Bercy et PRG, et qui pourra évoluer en synergie avec lui pour former un vaste ensemble appuyant le rééquilibrage régional....

En collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés et en particulier l'EP ORSA, l'AFTRP, et les services de la Ville de Paris, l'objet de l'étude qui sera poursuivie en 2008 est de se pencher sur le devenir du centre de production horticole de Fresnes-Rungis, et au-delà, sur le devenir du site Montjean et de la partie méridionale du territoire de l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont (ORSA).

- Une première partie de l'étude s'attachera à analyser le fonctionnement du centre de production horticole. On s'efforcera d'identifier les contraintes spécifiques liées à un équipement de ce type au sein de la partie urbaine dense de l'agglomération centrale. On intégrera des comparaisons avec d'autres villes européennes. Et in fine on s'efforcera de dégager quelle peut être la place d'un équipement de ce type en zone urbaine dense.

- Dans un deuxième temps, différents scénarios d'évolution des pépinières et des serres pourront être élaborés (maintien sur place ou délocalisation), en s'inscrivant dans un schéma d'aménagement global.

III B 4 Canal de l'Ourcq, une assistance à la conférence territoriale des canaux, plus particulièrement sur la question du recollement et de la coordination des projets urbains

Il s'agit d'une mission d'assistance à la Conférence Territoriale des Canaux.

Les travaux poursuivis en 2008 pourront s'articuler autour de trois thèmes :

- 1/ Rassemblement et présentations synthétiques des éléments susceptibles de garantir l'unité et les qualités paysagères de l'ouvrage. Il s'agira de souligner les éléments forts de son identité tout en intégrant la diversité des territoires traversés et les règles de protection existantes (traitement physique de l'espace, règles urbaines de retournement des propriétés riveraines sur le canal, etc.).
- 2/ Rappel des contraintes indispensables à prendre en compte pour garantir la fonction portuaire du canal, notamment sur la canal de l'Ourcq, en cohérence avec les politiques globales de fret (un schéma directeur portuaire du canal Saint Denis a été adopté en 2006 avec le CG 93 et Plaine Commune, un autre est en cours avec le CG 93 pour l'Ourcq).
- 3/ Réflexions urbaines et éléments d'aménagement pour accompagner le développement territorial des villes riveraines. Il s'agira au travers de ce développement de montrer avec des exemples concrets comment les projets d'aménagement développés au voisinage du canal pourront intégrer les deux points ci-dessus : unité de l'ouvrage et mise en valeur des territoires traversés.

Le travail de l'Atelier concernerait plus particulièrement les points 1 et 3, le 3 se déclinant de façon spécifique pour différents sites, en lien avec les collectivités traversées.

La réflexion est appelée à être un support particulièrement utile à l'occasion des cessions par la ville d'emprises situées le long du canal.

III B 5 Pavillons-sous-Bois

La Ville de Paris est propriétaire de terrains au sein de la ZAC des Poudrettes à Pavillons-sous-Bois notamment. Les terrains longent pour certains le canal de l'Ourcq.

L'Apur procédera en 2008 au recollement du foncier " propriété de la ville de Paris » dans ce secteur et procédera à une présentation succincte des caractéristiques des différents terrains.

Il sera ensuite tiré un bilan comparatif des demandes des différents acteurs intéressés pour mettre en lumière les points d'accord et les divergences nécessitant arbitrage. Dans cette phase, l'Apur proposera des scénarios d'objectifs, assortis d'esquisses d'organisation spatiale, permettant d'explicitier les choix susceptibles d'être arrêtés, avec un bilan appréciatif pour chacun d'entre eux.

III B 6 Vallée de la Bièvre

S'étendant sur dix-huit communes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine – de Clamart à Villejuif et d'Antony à Gentilly, la Vallée Scientifique de la Bièvre est un territoire remarquable par la densité des activités de recherche scientifique et technologique.

Le potentiel de formation et de recherche est en effet globalement très élevé : les établissements d'enseignement supérieur, dont cinq facultés et huit écoles, accueillent près de 25 000 étudiants et on compte 230 laboratoires de recherche d'organismes publics ou privés, dans lesquels travaillent environ 10 000 personnes dont 4 000 chercheurs et ingénieurs. Ce potentiel situe la Vallée Scientifique de la Bièvre parmi les plus fortes concentrations de recherche en Europe. Les trois dominantes sont la Biologie d'application médicale (en particulier la recherche sur le cancer), les Sciences de l'Ingénieur et les Sciences Humaines et Sociales (du Droit à l'Économie et l'Institut d'histoire du temps présent).

La Conférence territoriale de la Bièvre réunit dix-huit communes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine. Son objectif est d'affirmer une vision partagée du sud parisien et de mettre en œuvre conjointement et en lien avec l'Essonne des axes de développement autour de sa vocation scientifique et universitaire. La Ville de Paris a signé avec cette conférence une déclaration de partenariat en vue notamment de favoriser les échanges scientifiques de la Vallée à l'échelle internationale et de contribuer à l'ancrage territorial du pôle de compétitivité.

En 2008, l'Apur apportera son concours pour l'établissement d'outils notamment cartographiques mais également en termes d'analyse du territoire pour favoriser les objectifs fixés dans la déclaration de partenariat. On s'appuiera sur les travaux qui ont été poursuivis par l'INSE sur ce territoire. Une étude pourra être réalisée, en liaison avec la communauté de la recherche et de l'enseignement supérieur de la Vallée, sur le sujet précis du logement étudiant.

III B 7 Saint-Ouen

L'Apur poursuivra en 2008 son travail d'assistance et d'expertise dans le cadre de la coopération entre les Villes de Paris et de Saint Ouen.

La mission, comme les années précédentes, se développera en partenariat avec les services de la Région Ile-de-France et du Conseil général de la Seine Saint-Denis.

Le projet d'aménagement des Docks a vocation à être un des grands projets de renouvellement urbain durable du cœur de l'agglomération.

III B 8 Les terrains de sport sur la couronne de Paris et la zone dense

Le patrimoine sportif de la Ville de Paris dans et hors du périmètre de la capitale est un domaine d'intérêt public fortement soumis aux pressions de renouvellement urbain.

Le domaine sportif par les services qu'il rend, par les paysages qu'il constitue souvent et les horizons qu'il dégage, par les vertus écologiques de certaines de ses étendues plantées et perméables, peut être considéré comme un patrimoine collectif, fruit d'un investissement public à ce titre d'ailleurs protégé par la loi.

Cette étude vise à décrire et cartographier les équipements sportifs existants à Paris et dans les communes riveraines, selon leur nature. Dans le même temps, les usages qui y sont associés seront analysés : profil des utilisateurs, origine, pression de la demande, service escompté ou rendu au regard du contexte urbain. En vue d'une meilleure exploitation possible des espaces sportifs, une réflexion sur les temps du sport dans la vie quotidienne sera également abordé pour une éventuelle extension des horaires de pratiques sportives tôt le matin ou en soirée. L'étude s'appuiera sur les réflexions qui ont été réalisées sur le sujet par les services départementaux et de la régionaux.

III C – Contributions à la définition de projets d'aménagement

III C 1 Bercy Poniatowski/ Charenton et Paris 15 / Issy-les-Moulineaux

Deux études conduites en 2006-2007 sur les parties amont et aval de la Seine, dans sa traversée de la capitale au droit de Charenton / Bercy et Issy-les-Moulineaux / Paris 15^{ème}, ont ouvert des perspectives nouvelles sur le renouvellement urbain entre Paris et les collectivités riveraines dans ce secteur.

Il s'agira en 2008 de poursuivre la réflexion sur trois thèmes principaux :

- approfondir encore les dispositifs techniques et spatiaux étudiés (échangeurs, voirie, retraitement des espaces publics, quais de Seine, berges, etc.), en particulier à partir d'un examen des conditions de la circulation automobile sur les quais ;
- explorer plus avant la capacité des sites à assurer la continuité entre les communes malgré l'obstacle formé par le boulevard périphérique.
- enfin poursuivre la réflexion sur le traitement en termes de paysage et d'architecture de ces territoires qui forment deux « étapes » importantes du fleuve dans sa traversée du centre de l'agglomération (« portes » amont et aval de Paris) : quelle symbolique, quelles volumétries, quels programmes pour ces pôles d'une importance majeure pour l'agglomération et pour chacune des communes traversées.

La réflexion se poursuivra en liaison avec les services des organismes concernés, notamment SNCF, RFF et SNEF (Société Nationale d'Espaces Ferroviaires) et des villes d'Issy-les-Moulineaux, de Charenton et de Paris. Elle s'appuiera aussi sur une analyse de la situation et des projets qui se développent sur l'autre rive du fleuve, dans et hors Paris, par exemple pour Bercy, le site de Paris Rive Gauche.

III C 2 Paris Nord Est

L'Apur continuera de suivre le projet Paris-Nord-Est et apportera en tant que de besoin son concours aux études qui seront lancées.

III C 3 Quartier de la Porte de Bagnolet

L'étude qu'il est proposé d'engager en 2008 s'inscrit dans le prolongement des travaux d'analyse poursuivis en 2007 sur l'environnement immédiat de l'échangeur, avec la création de cheminement pour les piétons entre le futur tramway du Boulevard des Maréchaux, la gare routière internationale et le pôle de transports en commun (Galliéni).

Les travaux se prolongeront au travers d'une réflexion urbaine sur l'ensemble de ce territoire. Plusieurs scénarios de développement seront examinés.

Les études porteront principalement sur l'environnement des ensembles d'habitation situés en bordure du boulevard périphérique. La cité « Python-Henri Duvernois », très exposée au bruit et à la pollution de l'ouvrage, fera l'objet d'une attention toute particulière.

III C 4 Cité Universitaire – Gentilly – Porte d'Italie – Porte de la Plaine

Depuis la porte d'Italie jusqu'à la porte de la Plaine (15e), se déroule la plus longue séquence continue et arborée du boulevard périphérique.

En 2008, sera développé en premier lieu, à l'est de ce territoire (de la Porte d'Italie à la Porte d'Orléans, sur une épaisseur allant du boulevard Jourdan au nord, au carrefour de la Vache Noire au sud-ouest et au carrefour Stalingrad au sud-est), un schéma de principe incluant plusieurs scénarios d'aménagement favorisant un développement durable de l'ensemble de cette partie de l'agglomération centrale et intégrant les préoccupations des collectivités riveraines. La réflexion intégrera toute la réflexion développée en 2006 et 2007 par la ville de Paris sur les quartiers du périphérique, mais également celles de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Bièvre sur le projet de ZAC Paul Vaillant-Couturier, l'aménagement de l'aqueduc de la Vanne et l'opération de renouvellement urbain Arcueil-Gentilly.

Le périmètre d'étude pourra s'étendre jusqu'aux portes de Brancion et de la Plaine. Cette section du boulevard périphérique peut à certains endroits recevoir une couverture plus ou moins partielle et dont il faut préciser les contours et les caractéristiques.

III C 5 Les Bois (actualisation et finalisation des Schémas directeurs)

A la suite des réflexions engagées par l'Apur en 2006 et 2007, le Schéma Directeur du Bois de Vincennes a été établi. En 2008, une version actualisée de ce document pourra être réalisée.

Concernant le Bois de Boulogne, un schéma directeur, a été distribué sous forme de document de travail aux collectivités riveraines et aux associations lors du conseil consultatif du Bois de Boulogne le 30 mars 2007.

Pour les deux bois, en 2008, l'Apur pourra ainsi participer en tant que de besoin au processus de concertation retenu avec les riverains et les collectivités voisines.

Dans le bois de Boulogne, l'Apur pourra aussi étudier les conditions de déplacement du camping et d'aménagement de la berge naturelle du fleuve. Pour le bois de Vincennes, l'Apur pourra également participer aux études d'aménagement des abords du Château et de l'esplanade Saint-Louis et de l'évolution du projet de rénovation du Parc Zoologique.

IV - Actions de coopération décentralisée à l'étranger

Suite à la signature le 10 Juillet 2006 d'un nouveau protocole entre les villes de Rio de Janeiro et de Paris, l'ambassade de France au Brésil et la CAIXA (Caisse des Dépôts brésilienne), la coopération entre les deux villes se poursuivra en 2008 sur les thèmes de la revitalisation du centre de Rio, et du retour des classes moyennes dans cette partie de la métropole brésilienne. L'Apur est associé à cette coopération pour les domaines qui sont de sa compétence.

Concernant Le Caire, la coopération engagée depuis plusieurs années avec la Ville de Paris grâce à l'attribution par la Préfecture de la Région Ile de France des crédits demandés par la Ville de Paris pourrait être poursuivie en 2008 dans le cadre d'un nouvel accord à définir entre les différents partenaires.

Enfin, l'ambassade de France au Mexique s'est faite le relais d'un souhait de la ville de Mexico d'une coopération entre les villes de Paris et de Mexico sur le thème de l'insertion urbaine d'un tramway dans le centre de la ville. L'Apur sera associé à des représentants de la Ville de Paris dans le cadre de cette coopération.

Suite à l'accord de l'Etat pour le financement du programme de coopération décentralisée 2007-2009 entre la Ville de Paris et la Municipalité de Phnom Penh, la coopération entre les deux capitales sera poursuivie dans les domaines de compétence de l'Apur, en partenariat avec la Ville de Paris et ses services.

Enfin au terme de l'accord de coopération entre les villes d'Amman et de Paris, l'AFD et l'Apur, la coopération engagée en 2007 se poursuivra en 2008 sur les thèmes du patrimoine en centre-ville, du schéma directeur et de secteurs prioritaires de développement.